



Ref : CFVU2020/20-0702

CFVU DU 09 JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA COMPOSITION FONCTIONNELLE ET LES STATUTS DE LA COMMISSION VIE ETUDIANTE (CvIE).

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 09 juillet 2020 réunie sous la présidence de Madame Marie MELLAC,**

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-344 du 27 mars 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé par la présidente que :

Membres avec voix délibérative : 22	Membres avec voix consultative : 11
la VP CFVU	1 représentant.e de la Direction de l'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle
la VP Vie universitaire	1 représentant.e du Pôle Culture et Vie Etudiante
le VP Politique culturelle	1 représentant.e de la Direction de la Scolarité
le VP Etudiant	le ou la secrétaire du CHSCT
la VP Handicap	1 Infirmier.ère
2 coordinatrices CDVEA	1 représentant.e du Département des Activités Physiques et Sportives
6 élus étudiant.e.s (représentant les trois UFR + au moins 1 élu.e du CA et 1 élu de la CR)	1 représentant.e du CROUS
1 étudiant.e élu.e de l'IUT ou de l'IJBA	1 représentant.e de l'Espace Santé
1 étudiant.e issu.e du conseil du DEFLE	Le/la chargé.e de mission engagement étudiant et solidarités
1 représentant.e de Bordeaux Métropole	1 représentant.e de la Direction des affaires financières
1 représentant.e de la Région Nouvelle-Aquitaine	1 représentant.e de la Directrice Générale des Services
3 représentant.e.s des collectivités territoriales autres que Bordeaux Métropole	
2 représentant.e.s du monde professionnel ou artistique en lien avec les priorités de la CVEC	

Fonctionnement :

La commission propose la répartition des fonds CVEC selon les axes prioritaires définis réglementairement.

Elle abonde le fonds dévolu aux projets d'initiative étudiante et à l'aide sociale.

La commission définit les critères d'évaluation des projets d'initiative étudiante.

Elle examine les projets déposés dans le cadre des appels à projets d'initiative étudiante (ex-FSDIE).

La commission est présidée par la vice-présidente de la CFVU qui peut déléguer sa présidence au vice-président étudiant, à la vice-présidente déléguée à la vie universitaire ou au vice-président délégué à la politique culturelle.

La composition fonctionnelle et nominative de la commission est votée par la CFVU, sur proposition du Président de l'Université.

Les membres de la commission sont désignés par le Président. Les élu.e.s étudiant.e.s sont désignés par le Président sur proposition des organisations étudiantes.

Le mandat des membres de la commission est de 4 ans pour les personnels et de 2 ans pour les étudiant.e.s.

Tout membre de la commission qui perd sa qualité de membre du conseil qui l'a désigné doit être remplacé au sein de la commission pour la durée du mandat restant à courir.

La commission ne peut se tenir sans un quorum qui s'élève à la moitié des membres ayant une voix délibérative (11 membres sur 22).

Toute personne empêchée pourra donner procuration à un autre membre de la commission, dans la limite de deux procurations par personne.

La commission se réunit en séance plénière. Au besoin, les membres peuvent décider de constituer des groupes de travail thématique afin de travailler sur des domaines précis de la vie étudiante. Une restitution de ces travaux doit être faite lors d'une réunion en plénière.

La Commission Vie étudiante est un organe consultatif. Toutes les dispositions votées par la commission sont ensuite présentées devant la CFVU. Chaque année, une proposition de répartition des fonds CVEC ainsi qu'un bilan moral et financier sont présentés devant le CA.

➤ **APPROUVE** (*le cas échéant à l'unanimité de ses membres*) **LA COMPOSITION FONCTIONNELLE ET LES STATUTS DE LA COMMISSION VIE ETUDIANTE (CvIE)**

➤ *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 10/07/2020.*

Nombre de membres présents	25
Nombre de membres représentés	1
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	26
Nombre de votes pour	26
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.